

RESTAURANTS SCOLAIRES

DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LE PRIX DES REPAS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Ville de Lancy
République et canton de Genève



Ville de Lancy
Service des affaires
sociales et du logement
Route de Saint-Julien 63
1212 Grand-Lancy
Tél. 022 706 16 66

Les familles résidant à Lancy peuvent demander une réduction sur le prix des repas au restaurant scolaire. Un rabais de CHF 4.- est octroyé sur la base du barème ci-dessous.

Groupe familial Enfant-s à charge	Rabais de CHF 4.- Revenu BRUT annuel déterminant	Fortune maximum admise
1 enfant	Jusqu'à CHF 80'000.-	CHF 20'000.-
2 enfants	Jusqu'à CHF 93'000.-	CHF 22'000.-
3 enfants	Jusqu'à CHF 106'000.-	CHF 24'000.-
4 enfants et plus	Jusqu'à CHF 119'000.-	CHF 26'000.-

Les demandes et justificatifs doivent nous parvenir avant le 5 août 2024 pour être applicable dès la rentrée scolaire. Le cas échéant, le rabais est applicable le mois suivant la demande complète. **Aucun rabais rétroactif ne sera accordé.**

La demande sera étudiée sur la base des documents suivants :

- Avis de taxation 2023 ICC/IFD complet avec mention de la fortune (joindre toutes les pages recto/verso).
- Attestations de tous les comptes bancaires et/ou postaux mentionnant l'épargne et intérêts au 31.12.2023

SITUATIONS PARTICULIÈRES

PCFAM – PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FAMILIALES

Les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires familiales (PCFam) cantonales durant l'année scolaire en cours, **n'ont pas droit à une réduction**. Ces dernières peuvent obtenir le remboursement des factures en les adressant directement au Service des prestations complémentaires (SPC).

HG – HOSPICE GÉNÉRAL

Les personnes bénéficiaires de prestations financières de l'Hospice Général doivent s'adresser directement à leur assistant-e sociale qui prendra contact avec le Service des affaires sociales et du logement sur la base des attestations de ressources.

CHANGEMENT DE SITUATION

Si votre avis de taxation ne reflète pas la réalité de l'année scolaire en cours suite à une perte d'emploi, séparation/divorce, décès, etc. Nous vous prions de vous adresser directement au Service des affaires sociales et du logement.

COORDONNÉES DU PARENT OU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : _____
Prénom : _____
État civil : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____

ENFANT-S INSCRIT-S AU RESTAURANT SCOLAIRE

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole
1.			
2.			
3.			

Le/la soussigné-e certifie que toutes les données indiquées sont exactes.

Date : _____ Signature parent/responsable légal : _____

REMARQUES IMPORTANTES

La demande ainsi que les justificatifs sont à envoyer ou à déposer directement au Service des affaires sociales et du logement, qui est à disposition du-des parents qui auraient des questions.

Les décisions sont rendues dès réception des demandes complètes.

Les factures en cours sont à payer intégralement jusqu'à l'application du rabais éventuellement obtenu.

ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU LOGEMENT ↓

Rabais: accordé refusé

Accordé dès le mois de:

Date et signature: